

Maison d'Accueil Hospitalière du Figuier



Compte-rendu de la réunion du Bureau du mardi 8 novembre 2022

Présents : Françoise TRELLU - Paul BUSIN - Christiane LELIEVRE - Michel CARTRON - Joëlle BRECHETEAU - Virginie CHAIGNEAU

Ordre du jour

- CA du 8 novembre 2022
- Implantation des meubles dans le projet de bureau

1 – CA du 8 novembre 2022

Les points importants sont évoqués : Travaux suite à expertise judiciaire – bail de la maison et Habitat Humanisme (voir PV du CA)

2 – Implantation des meubles dans le projet de bureau

Françoise a appelé la société LOISEAU qui a fait sur mesure les meubles actuels. La société va nous faire une proposition à partir de l'existant. Christiane a transmis des propositions de la Société ALPHA BUREAU CONCEPT à Avrillé mais les bureaux ont une largeur de 80 cms.

3 – Points divers

Michel souhaite inscrire 2 points :

1 - Michel s'interroge sur l'installation d'une climatisation au 2ème étage compte-tenu des étés de plus en plus chauds.

Françoise TRELLU indique qu'une étude de faisabilité et un devis peuvent être demandés auprès d'un électricien. Michel suggère de demander l'aide des organismes comme l'ADEME ou la MAIF.

2 – Clé de la Maison pour Soleil AFELT

Michel s'étonne qu'une clé ait été refusée à la nouvelle présidente de Soleil AFELT alors que le siège social est au Figuier et que le courrier y arrive.

Françoise répond et rappelle :

- Qu'elle ne peut que saluer et remercier l'initiative de SOLEIL AFELT avec le soutien des médecins oncologues, de la création de la Maison. Pour justement dissocier les activités de SOLEIL AFELT et de la future Maison il a été décidé de créer l'Association de Gestion de la **Maison des Familles**.
- Depuis cette date la gestion a été confiée à l'AGMF (**J.O. du 6 janvier 2007**) (*renommée Maison d'Accueil Hospitalière « Le Figuier » selon modifications les statuts déposés en préfecture le 8 août 2018*).
- C'est à ce titre qu'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans a été enregistré le 20 novembre 2007 entre l'association du Margat et l'AGMF.
- La responsabilité civile du Figuier (*locaux et ses bénévoles*) est assurée par la MAIF selon un contrat souscrit entre l'AGMF et cette mutuelle. La responsabilité pénale quant à elle repose sur son président.
- La gestion de la Maison est validée par l'intermédiaire du C.A. composé au maxi de 21 membres représentés au maxi également par (*12 AFELT – 3 CHU – 1 Ligue – 1 Capucins – 1 Leucémie Espoir – 1 ICO – 2 représentants des bénévoles AGMF*).

Aucune salle de réunion n'est disponible au Figuier et nous nous abstenons nous-mêmes de faire des réunions qui pourraient troubler soit les permanences des bénévoles, inquiéter le cours des repas des résidents sans oublier la confidentialité de nos échanges et perturber le travail de l'aide à domicile.

Devant ces arguments avancés à Sophie Blaisonneau, Françoise indique qu'elle a peu apprécié sa remarque « s'il n'y a que ça on peut changer la serrure du bureau comptable » ! Par quelle prérogative peut-on annoncer une telle proposition ?

L'AGMF n'est assurée que pour les bénévoles qui œuvrent en son sein. Le courrier peut être retiré aux heures de permanence des bénévoles, comme cela s'est toujours fait depuis des années.

Michel souhaite que la discussion soit reprise et les règles fixées en dehors des institutions.

Paul précise que la discussion n'est pas fermée puisque le bureau en sa réunion du 30 juin 2022 a conclu que la demande pouvait s'étudier au cas par cas.

Christiane - Secrétaire